RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00963
Numéro SIREN : 793 108 564
Nom ou dénomination : TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2022 sous le numéro de dépôt 12625

TRAITE DE FUSION

FUSION - ABSORPTION

de la société

TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES SNC

par la société

TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES SAS

9 août 2022

SOMMAIRE

ARTICLE 1. Projet de Fusion 6
1.1. Fusion 6
1.2. Motifs de la fusion 6
1.3. Comptes servant de base à la Fusion 7
1.4. Méthode d'évaluation 7
ARTICLE 2. Apport – Fusion 7
2.1. Fusion-absorption – Date d'effet – Conditions suspensives 7
2.2. Apport de la Société Absorbée 8
2.3. Rémunération des apports - Détermination du rapport d'échange 9
2.4. Mali de Fusion 9
2.5. Propriété – Jouissance - Rétroactivité 10
2.6. Dissolution de la Société Absorbée 10
ARTICLE 3. Charges et conditions – Engagements de la Société Absorbée 10
3.1. Charges et conditions de la Fusion 10
3.2. Engagements de la Société Absorbée 11
ARTICLE 4. Déclarations générales 12
4.1. Déclarations de la Société Absorbée 12
4.2. Déclarations spécifiques 12
4.3. Déclarations fiscales 13
ARTICLE 5. Dispositions diverses 15
5.1. Formalités 15
5.2. Désistement 15
5.3. Remise de titres 15
5.4. Frais 15
5.5. Pouvoirs 16
5.6. Élection de domicile 16
5.7. Notifications 16
5.8. Loi applicable - Juridiction 16

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1. Technicolor Delivery Technologies, société par actions simplifiée au capital de 274 500 000 €, dont le siège social est situé 8-10 rue du Renard, 75004 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 390 546 059, représentée par François Allain, dûment habilité aux fins des présentes ;

ci-après dénommée « *TDT* » ou la « *Société Absorbante* »,

d'une part,

ET

2. Technicolor Connected Home Rennes, société en nom collectif au capital de 25 000 €, dont le siège social est situé 975, avenue des Champs Blancs – CS 17616 – 35510 Cesson-Sévigné, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 793 108 564, représentée par François Allain et Christian Lefebvre, dûment habilité aux fins des présentes ;

ci-après dénommée « *TCHR* » ou la « *Société Absorbée* »,

d'autre part,

ci-après désignées collectivement les « *Parties* » et chacune séparément une « *Partie* ».

PREAMBULE

1. TDT et TCHR sont des filiales de la société Technicolor SA, société mère du groupe Technicolor, leader mondial du secteur des médias et du divertissement ayant 3 activités principales :

- Technicolor Creative Studios : Technicolor est l'un des principaux fournisseurs de services auprès des créateurs de contenu, avec MPC (Effets visuels pour Films et Séries Télévisées), The Mill (Publicité), Mikros Animation et Technicolor Games (jeux vidéos) ;
- Maison Connectée : Technicolor est pionnier dans la conception et la fourniture de solutions de divertissements vidéo numériques, données, voix et services liés à la domotique pour les opérateurs de télévision payante et de réseaux, notamment de modems et passerelles haut débit, décodeurs numériques et autres dispositifs connectés ;
- Services DVD : Technicolor est leader mondial réplication, d'emballage et de distribution de CD, DVD, Blu-ray™. La division porte une attention particulière à la diversification de ses activités hors pack média, offrant des solutions complètes de services d'approvisionnement, et développant de nouvelles activités de fabrication non liées aux disques..

Dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la structure du groupe Technicolor (le « *Groupe* ») il est envisagé de simplifier cette dernière via notamment la fusion de TDT et TCHR (la « *Fusion* »). Afin de simplifier les opérations de Fusion, la société Gallo 8 a cédé l'unique part de TCHR qu'elle détenait à TDT. Au résultat de cette cession TDT détient l'ensemble des parts sociales de TCHR.

2. Cette Fusion se réalisera par l'apport à TDT de la totalité de l'actif de TCHR, tel qu'il existera au jour de la réalisation définitive de la Fusion, contre prise en charge par TDT de la totalité du passif de TCHR tel qu'il existera à la même date.

TDT détenant à ce jour la totalité des parts sociales de TCHR et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, il n'est pas établi de rapport d'échange, en application des dispositions de l'article L. 236-3 II du Code de commerce.

En conséquence de la Fusion ainsi envisagée et sous réserve de l'accomplissement des conditions et formalités prévues par la loi et relatées ci-après, TDT bénéficiera de la transmission de l'universalité du patrimoine de TCHR.

La Fusion, objet du présent projet de traité de Fusion (le « *Traité* »), s'accomplira en particulier selon les termes des articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de Commerce.

3. La Société Absorbante est une société par actions simplifiée dont l'objet est, « *en France et dans tous les pays :*

1. L'étude, la conception, la fabrication et la distribution de tous appareils et matériels relatifs aux applications domestiques, industrielles et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie (câbles, batteries et autres composants), de transmission des communications (modems et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus vises.

2. L'acquisition, l'exploitation et la vente ou cession de tous brevets, licences, procédés et secrets de fabrication, tours de main, modèles ou marques, concernant les appareils et matériels désignés à l'alinéa qui précède.

3. La création, l'acquisition, l'exploitation, la cession, l'affermage de tous établissements industriels ou commerciaux, usines, immeubles, matériels et machines de toute nature, nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

4. La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité.

5. *L'investissement par tous procédés, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou de fusion.*

6. *La création, l'acquisition, la prise à bail ou en concession, l'exploitation de toutes entreprises françaises ou étrangères, quelles que soient leurs activités et notamment dans les domaines financier, industriel, commercial ou se rapportant aux activités décrites au paragraphe 1.*

7. *La gestion de son patrimoine, tant mobilier qu'immobilier et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition.*

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

Son exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La durée de la Société Absorbante est de 99 ans. Le capital social de la Société Absorbante s'élève actuellement à 274 500 000 €. Il est réparti en 18 300 000 actions d'une valeur nominale de 15 € chacune, entièrement libérées.

4. La Société Absorbée est une société en nom collectif dont l'objet est « *en tous pays :*

- *La recherche ainsi que toutes études scientifiques et/ou techniques en vue du développement de tous systèmes et/ou produits, notamment dans les domaines de l'électronique Grand Public, des Médias et des Divertissements ;*

- *L'obtention, l'acquisition et l'exploitation (la cession et/ou la concession de droits) de tous brevets, inventions, procédés, modèles, droits d'auteur (y compris sur des logiciels), bases de données, et généralement de tous droits de propriété intellectuelle se rattachant à l'objet social ;*

- *Et généralement, toutes activités et opérations techniques industrielles, commerciales (y compris des activités de service), financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles de favoriser son développement.* »

Son exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La durée de la Société Absorbée est de 99 ans. Le capital social de la Société Absorbée s'élève actuellement à 25 000 €. Il est réparti en 1 000 parts sociales de 25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La Société Absorbée n'a émis aucun emprunt obligataire (obligations ordinaires, convertibles, échangeables ou autres), ni d'une façon générale d'autres valeurs mobilières que les 1 000 parts composant son capital social.

5. Au terme d'une cession, en date du 8 août 2022, de la part de TCHR détenue par la société Gallo 8 à TDT, la Société Absorbante possède 100 % des parts sociales composant le capital social de la Société Absorbée.

François Allain est le président de TDT et François Allain et Christian Lefebvre sont les gérants de TCHR.

Partant de ces considérations, les Parties ont établi le principe de leur Fusion au terme duquel la Société Absorbée fait apport de l'intégralité de son actif à la Société Absorbante qui, en contrepartie, prend à sa charge l'intégralité du passif de la Société Absorbée.

Les Parties se sont, en conséquence, rapprochées afin d'arrêter ensemble, les termes et conditions de la Fusion par voie d'absorption de TCHR par TDT.

IL A EN CONSEQUENCE ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Projet de Fusion

1.1. Fusion

En vue de la Fusion, dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du Code de Commerce, TDT apporte à TCHR, sous réserve de la réalisation définitive de la Fusion, l'universalité de son patrimoine avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.

1.2. Motifs de la fusion

La Fusion envisagée pour le 1er octobre 2022 avec effet rétroactif au 1er janvier 2022 s'inscrit dans le cadre de la simplification de la structure du Groupe auquel appartiennent les Parties. En effet dans le cadre d'un travail d'identification des sources de complexités juridiques et organisationnelles du Groupe, il a été identifié des surcharges de travail pour les fonctions transverses en raison du nombre important d'entités légales.

Ces multiples entités génèrent une multiplication :

- des comptabilités, des liasses fiscales, des factures intra-groupe pour la finance ;

- des contrats intra-groupe et des processus d'approbation de comptes pour le juridique ;

- des statuts et des processus de paie pour les RH ;

- des systèmes à maintenir pour l'IT.

L'objectif a donc été donné de ne garder qu'une seule entité par pays par division sur l'ensemble du Groupe.

En France, la division « Maison Connectée » est séparée entre TDT et TCHR alors que les équipes travaillent sur des projets communs.

La fusion de ces 2 entités permettrait de supprimer tous les flux intra-groupes entre ces 2 entités et de simplifier la gestion des filiales françaises pour les fonctions transverses.

À la suite de la Fusion, la « Maison Connectée » aurait une structure identique en France et aux Etats-Unis avec une même filiale regroupant les activités commerciales et de recherche & développement.

1.3. Comptes servant de base à la Fusion

Les termes du présent Traité ont été établis par les Parties, sur la base (i) des comptes de la Société Absorbante, arrêtés au 31 décembre 2021 et approuvés par Gallo 8 en qualité d'associée unique le 20 mai 2022 et (ii) des comptes de la Société Absorbée, arrêtés au 31 décembre 2021 et approuvés par ses associés le 20 mai 2022. Les bilans, comptes de résultat et annexes de chacune de la Société Absorbée et de la Société Absorbante au 31 décembre 2021, figurent en Annexe du Traité.

1.4. Méthode d'évaluation

Pour la détermination des éléments apportés par la Société Absorbée, s'agissant d'une fusion présentant strictement le caractère d'une opération de restructuration interne au niveau du groupe, les opérations seront effectuées sur la base des valeurs nettes comptables figurant dans les comptes de la Société Absorbée, au 31 décembre 2021, conformément au règlement ANC n° 2014-03.

ARTICLE 2. Apport – Fusion

2.1. Fusion-absorption – Date d'effet – Conditions suspensives

2.1.1 Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives stipulées à l'Article 2.1.2 ci-après, la Société Absorbée apporte à la Société Absorbante, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la pleine propriété de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, sans exception ni réserve, composant son actif à la date d'effet de la Fusion, à charge pour la Société Absorbante d'acquitter les dettes constituant à la même date le passif de la Société Absorbée. Il est entendu que l'énumération des valeurs comptables ci-après n'a qu'un caractère indicatif

et non limitatif.

La Fusion deviendra définitive et prendra effet à la date de décision de l'associé unique de TDT constatant la réalisation des conditions suspensives visées ci-dessous et, par voie de conséquence, la réalisation définitive de la Fusion (la « *Date de Réalisation* »).

2.1.2 La Fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

(i) l'absence d'opposition des créanciers des sociétés participant à l'opération de Fusion dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion formée dans le délai de 30 jours à compter de la mise à disposition du public du projet de fusion sur le site Internet de chacune des sociétés, conformément aux articles L. 236-14 et R. 236-2 et suivants du Code de commerce ;

(ii) la décision par l'associé unique de la Société Absorbée approuvant la Fusion et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée ; et

(iii) la décision par l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la Fusion.

La réalisation des conditions suspensives devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2022 et à défaut, le présent Traité sera considéré, sauf décision écrite de prorogation approuvée d'un commun accord des Parties, comme nul et non avenu sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité pour l'une ou l'autre des Parties.

Les Parties sont expressément convenues que la constatation matérielle de la réalisation des conditions suspensives susvisées sera valablement réalisée par la seule décision de l'associé unique de la Société Absorbante approuvant la Fusion qui, en conséquence, procèdera également à la constatation matérielle de la réalisation définitive de la Fusion.

Le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouve à la Date de Réalisation.

2.2. Apport de la Société Absorbée

La Fusion étant réalisée au plan comptable avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, tous les éléments d'actif et de passif transférés à la Société Absorbante seront valorisés en fonction de leur valeur nette comptable au bilan de la Société Absorbée au 31 décembre 2021.

Actif apporté

• Immobilisations	EUR	2 127 112
• Autres immobilisations	EUR	17 263
• Actif circulant	EUR	15 749 145
		==========
Soit un montant d'actif apporté de	EUR	17 893 520

Passif pris en charge

•	Capitaux propres	EUR	(7 154 268)
•	Provision pour Risques et charges	EUR	11 856 685
•	Dettes fournisseurs	EUR	2 859 251
•	Dettes fiscales et sociales	EUR	9 478 301
•	Autres dettes	EUR	111 683
			==========
	Soit un montant de passif pris en charge de	EUR	17 893 520

Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante s'élève donc à :

•	Total de l'actif	EUR	17 893 520
•	Total du passif	EUR	17 893 520
			==========
	Soit un actif net apporté de	EUR	0

2.3. Rémunération des apports - Détermination du rapport d'échange

La Société Absorbante détiendra, à la Date de Réalisation, la totalité des parts sociales de la Société Absorbée (TDT détient 100% du capital social de TCHR depuis la cession de la part sociale de TCHR qui était détenue par Gallo 8 à TDT). La Société Absorbante s'engageant par ailleurs à conserver les parts sociales de la Société Absorbée qu'elle détient jusqu'à Date de Réalisation, il n'est pas établi de rapport d'échange, en application des dispositions de l'article L. 236-3 II du Code de Commerce.

Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante ni à augmentation de son capital.

Il ne sera dégagé aucune prime de Fusion.

2.4. Mali de Fusion

La différence entre (i) la valeur nette des biens apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante et (ii) la valeur nette comptable des actions ordinaires de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante constituera un mali de fusion d'un montant de 7 154 268 €.

2.5. Propriété – Jouissance - Rétroactivité

Au jour de la réalisation définitive de la Fusion, la propriété de l'ensemble des actifs de la Société Absorbée sera transmise à la Société Absorbante. Celle-ci en aura la jouissance rétroactivement à compter du 1er janvier 2022.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1er janvier 2022 par la Société Absorbée seront considérées comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux risques de la Société Absorbante. Il en sera de même pour toutes les dettes et charges de la Société Absorbée, y compris celles dont l'origine serait antérieure à la date d'effet de la Fusion et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée.

2.6. Dissolution de la Société Absorbée

Du fait de la dévolution de l'intégralité de son patrimoine à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit, par le seul fait de la réalisation définitive de la Fusion.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée devant être entièrement transmis à la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée du fait de la Fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

ARTICLE 3. Charges et conditions – Engagements de la Société Absorbée

3.1. Charges et conditions de la Fusion

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles définies ci-dessous :

3.1.1 La Société Absorbante prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée, pour quelque cause que ce soit.

3.1.2 D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la Fusion projetée.

Il est ici précisé que le montant du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2021, indiqué à l'Article 2.2 ci-dessus, est donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

La Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 1er janvier 2022 mais qui ne se révèleraient qu'après la réalisation définitive de la Fusion.

3.1.3 La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la Fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, aux lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

3.1.4 La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la Fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

3.1.5 La Société Absorbante exécutera, à compter du jour de la réalisation de la Fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

3.1.6 La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

3.1.7 La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la Fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité. La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

3.2. Engagements de la Société Absorbée

La Société Absorbée prend les engagements suivants :

3.2.1 La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation, à poursuivre l'exploitation de son activité raisonnablement et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation. De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt

exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de la Fusion.

3.2.2 La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. La Société Absorbée devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3.2.3 La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

ARTICLE 4. Déclarations générales

4.1. Déclarations de la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare :

4.1.1 Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

4.1.2 Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

4.1.3 Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

4.1.4 Que le matériel et autres biens meubles ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la Société Absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais.

4.2. Déclarations spécifiques

4.2.1 Déclaration sur les baux

La Société Absorbée déclare que les baux ainsi que leurs durées, les noms et adresses des preneurs ont été communiqués à la Société Absorbante.

La transmission des baux étant effectuée par voie de fusion réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 du Code de commerce la Société Absorbante sera, nonobstant

toutes stipulations contraires, substituée à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations découlant de ces baux.

Ces dispositions seront portées, par lettre à la connaissance du preneur intéressé dès la signature du présent projet et en tout état de cause avant la Date de Réalisation.

La Société Absorbante s'engage à se substituer en totalité à la Société Absorbée pour l'exécution des obligations incombant à cette dernière, notamment pour le paiement des loyers.

4.2.2 Renonciation au privilège du vendeur et à l'action résolutoire

La Fusion étant faite à charge notamment pour la Société Absorbante de prendre à sa charge le passif de la Société Absorbée, la Société Absorbante déclare expressément renoncer au privilège du vendeur et à toute action résolutoire pouvant appartenir à la Société Absorbante du fait de la Fusion. En conséquence, dispense expresse est faite de l'inscription de privilège du vendeur.

4.2.3 Déclarations sur les biens et droits immobiliers

Le représentant de la Société Absorbée déclare que les immeubles sont transmis en toute propriété, tels qu'ils existent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, en ce compris, le cas échéant, les immeubles par destination.

4.3. Déclarations fiscales

4.3.1 Impôts directs

La Fusion prend effet au 1er janvier 2022 (0 heure) sur la base des comptes de la Société Absorbée arrêtés au 31 décembre 2021.

La Fusion entraîne pour la Société Absorbée, en matière d'impôt sur les sociétés, toutes les conséquences d'une dissolution de société.

En application des dispositions de l'article 221 2 du Code général des impôts, la plus-value fiscalement imposable sera déterminée en tenant compte de la valeur réelle des biens apportés.

Ainsi, la Société Absorbante imposera immédiatement :

(i) au taux normal :

- le bénéfice d'exploitation afférent à la période écoulée entre la clôture du dernier exercice et la date de réalisation définitive de la Fusion ;

- les divers éléments du bénéfice dont l'imposition a été différée ;

- les plus-values à court terme dégagées à l'occasion de la cession d'éléments d'actif ; et

(ii) au taux réduit : les plus-values à long terme éventuellement dégagées au cours de l'exercice.

4.3.2 Droits d'enregistrement

Conformément aux termes de l'article 816 du CGI, la Fusion n'est soumise à aucun droit d'enregistrement.

4.3.3 TVA

a) Disposition liminaire et crédit de TVA

De manière générale, la Société Absorbante sera purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au regard de la TVA.

En conséquence, la Société Absorbée transfèrera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits et créances de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation.

A cet effet, la Société Absorbée s'engage à présenter, dans les meilleurs délais, au service des impôts dont elle relève, une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la Société Absorbante dans le cadre de la présente fusion, dont elle fournira, sur demande, la justification comptable.

b) Transmission d'une universalité totale de biens

La présente convention de fusion emportant transmission d'une universalité totale de biens entre deux assujettis redevables de la TVA, la Société Absorbante et la Société Absorbée, déclarent qu'elles entendent se prévaloir des dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts qui dispensent de la TVA les livraisons de biens et les prestations de services, réalisées entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée, lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

La Société Absorbante, en tant que bénéficiaire de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée, est réputée continuer la personne de la Société Absorbée. La Société Absorbante est donc tenue, s'il y a lieu, d'opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraison à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission de l'universalité et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si cette dernière avait continué à exploiter elle-même les biens apportés.

La Société Absorbante et la Société Absorbée, se conformant au Bulletin Officiel des impôts BOI-TVA-DECLA-20-30-20-20120912, s'engagent à mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « *Autres opérations non-imposables* ».

4.3.4 Taxes annexes

Au regard des taxes annexes, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, notamment en ce qui concerne les dispositions légales relatives à la contribution sociale de solidarité des sociétés.

ARTICLE 5. Dispositions diverses

5.1. Formalités

5.1.1 La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatives aux apports.

5.1.2 La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

5.1.3 La Société Absorbante fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

5.1.4 La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

5.2. Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent Traité.

5.3. Remise de titres

La Société Absorbée remettra à la Société Absorbante lors de la réalisation définitive de la Fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

5.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires se rapportant à la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

5.5. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

(i) aux soussignés, ès qualités, représentant les sociétés concernées par la Fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y a lieu, de faire tout le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

(ii) aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes du présent Traité et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la Fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

5.6. Élection de domicile

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties, ès qualités, élisent domicile en leur siège social respectif.

5.7. Notifications

5.7.1 Toute notification requise devra être en forme écrite et sera valablement effectuée si elle est adressée par porteur, envoyée par courrier recommandé avec avis de réception, ou effectuée par courrier électronique ou télécopie confirmé par courrier recommandé avec avis de réception.

5.7.2 Les notifications adressées par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison.

5.7.3 Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire.

5.7.4 Les notifications faites par courrier électronique ou télécopie seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique ou de la télécopie, sous réserve de confirmation par courrier recommandé avec avis de réception (ou tout procédé équivalent pour les notifications internationales) expédiée au plus tard le jour ouvré suivant.

5.8. Loi applicable - Juridiction

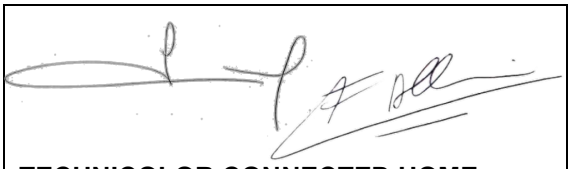
5.8.1 Le présent Traité est, pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumise à la loi française.

5.8.2 Les litiges auxquels pourraient donner lieu le Traité et ses annexes, ou qui pourront en être la suite ou la conséquence, et qui n'auront pu être réglés par une transaction seront soumis, dans les limites permises par la loi, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

* *

*

Fait à Paris, le 9 août 2022, en cinq (5) exemplaires originaux.



TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES SNC

représentée par François Allain et Christian Lefebvre



TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES SAS

représentée par François Allain

ANNEXE

Comptes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée au 31 décembre 2021

Plaquette annuelle

SAS TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES

Exercice clos le 31/12/2021

DocuSigned by:
François Allain
52C30CFFC2494D2...

SAS TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES
au capital de 274 500 000 €
8-10 rue du Renard
75004 PARIS

Exercice clos le 31/12/2021

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

SAS TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES **Exercice clos le 31/12/2021**

SOMMAIRE

1. Comptes annuels

Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	8

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 688 333	1 068 155	620 177	874 457
Fonds commercial (1)	128 175 932		128 175 932	128 175 932
Autres immobilisations incorporelles	25 415 531	14 500 188	10 915 343	11 052 880
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 674 583	18 280 750	13 393 833	6 591 778
Autres immobilisations corporelles	39 208	36 835	2 373	6 670
Immobilisations corporelles en cours	3 584 563		3 584 563	3 961 546
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	82 717 486	2 824 114	79 893 372	78 284 591
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 729 729		10 729 729	7 496 732
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**284 025 365**	**36 710 042**	**247 315 323**	**236 444 587**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	9 803		9 803	13 088
En-cours de production (biens et services)	588 008		588 008	583 073
Produits intermédiaires et finis	75 214 484	805 095	74 409 390	18 413 492
Marchandises	89 204 185		89 204 185	20 198 976
Avances et acomptes versés sur commandes	**323 452**		**323 452**	**450 754**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	218 976 260	1 134 747	217 841 513	173 367 910
Autres créances	38 442 959		38 442 959	42 329 994
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 361		2 361	400 332
Charges constatées d'avance (3)	28 317 731		28 317 731	31 855 465
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**451 079 244**	**1 939 842**	**449 139 402**	**287 613 086**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	3 119 074		3 119 074	5 230 379
TOTAL GENERAL	**738 223 682**	**38 649 884**	**699 573 798**	**529 288 052**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			*10 699 095*	*7 466 099*
(3) Dont à plus d'un an (brut)			*24 157 194*	*27 671 002*

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	274 500 000	274 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 571 366	11 571 366
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 299 170	1 299 170
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-89 593 239	-45 359 678
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-39 067 005**	**-44 233 561**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**158 710 292**	**197 777 297**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	50 487 374	61 026 784
Provisions pour charges	2 024 333	3 542 697
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**52 511 707**	**64 569 480**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	92 244 563	848 921
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 638 460	2 984 133
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	354 473 004	233 241 226
Dettes fiscales et sociales	13 245 323	6 891 837
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	474 492	379 595
Autres dettes	1 659 422	12 389 322
Produits constatés d'avance	4 207 779	4 401 349
TOTAL DETTES	**485 943 044**	**261 136 383**
Ecarts de conversion passif	2 408 756	5 804 891
TOTAL GENERAL	**699 573 798**	**529 288 052**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	466 304 584	258 152 251
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	-152 656	16 059 239	15 906 583	18 594 313
Production vendue (biens)	23 895 023	490 553 393	514 448 415	538 640 458
Production vendue (services)	18 637 788	11 522 150	30 159 939	49 804 951
Chiffre d'affaires net	**42 380 155**	**518 134 782**	**560 514 937**	**607 039 722**
Production stockée			56 207 938	-16 966 844
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			9 014 729	20 926 155
Autres produits			28 751 512	28 316 888
Total produits d'exploitation (I)			**654 489 116**	**639 315 922**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			104 700 066	52 565 738
Variations de stock			-69 005 209	-3 348 487
Achats de matières premières et autres approvisionnements			469 052 761	403 390 017
Variations de stock			3 285	276 010
Autres achats et charges externes (a)			106 865 483	115 576 252
Impôts, taxes et versements assimilés			319 620	889 458
Salaires et traitements			7 177 153	10 053 508
Charges sociales			3 579 127	3 569 750
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 744 531	7 151 943
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			926 556	5 093 848
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			22 845 309	3 709 646
Autres charges			53 258 960	53 304 070
Total charges d'exploitation (II)			**709 467 643**	**652 231 753**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-54 978 527**	**-12 915 831**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			2 033 769	2 110 590
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			966 851	670 217
Autres intérêts et produits assimilés (3)			59 769	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			30 630 263	896 591
Différences positives de change			1 327	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**33 691 979**	**3 677 398**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			3 194 172	44 321 307
Intérêts et charges assimilées (4)			3 789 960	2 319 743
Différences négatives de change			3 029	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**6 987 160**	**46 641 050**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**26 704 820**	**-42 963 653**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**-28 273 707**	**-55 879 484**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1 235 913
Sur opérations en capital		64 450 821
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	1 729 314	5 754 274
Total produits exceptionnels (VII)	**1 729 314**	**71 441 008**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	12 860 080	16 787 134
Sur opérations en capital	1 367	40 635 720
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	371 502	2 143 185
Total charges exceptionnelles (VIII)	**13 232 950**	**59 566 039**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-11 503 636**	**11 874 970**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-710 338	229 047
Total des produits (I+III+V+VII)	**689 910 409**	**714 434 328**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**728 977 415**	**758 667 889**
BENEFICE OU PERTE	**-39 067 005**	**-44 233 561**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*2 033 769*	*2 110 590*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	*2 120 324*	*650 405*

DocuSign Envelope ID: 86B1A12B-D407-4BB2-B008-1C564F9363E8

Faits caractéristiques

Acquisition des titres de la filiale Technicolor Israël :

En date du 22 juin 2021, Technicolor Delivery Technologies SAS a acquis l'intégralité des 1 000 000 actions composant le capital social de la société Technicolor Israël, précédemment détenus par la société GALLO 8 SAS, pour un prix d'acquisition de 316 000 euros.

Impacts de la crise sanitaire COVID-19 sur les comptes de la société :

En 2021, le Covid-19 a affecté les possibilités d'immigration et les voyages, tout en créant des problèmes logistiques et une pénurie de certains composants. Le Groupe gère ces problèmes de manière pro-active afin de compenser les impacts négatifs potentiels liés au Covid-19 et de lui permettre de répondre à la demande croissante de ses activités.

Chez Maison Connectée :

- Maison Connectée est restée opérationnelle grâce à l'adoption rapide d'un modèle de travail à distance. Ce dernier a permis de déplacer avec succès tous les employés non-ingénieurs hors du site afin de garantir la sécurité et l'ouverture des principales installations d'ingénierie.
- En 2021 et 2022, Maison Connectée a été impactée à la fois par l'effet direct du Covid (usines & sites de R&D réduisant ponctuellement la productivité) et par ses effets secondaires : perturbations massives des marchés d'approvisionnement, impactant toutes les catégories. Les circuits intégrés & la logistique sont de loin les plus touchés. Les perturbations sur l'approvisionnement et la logistique devraient durer en 2022.

DocuSign Envelope ID: 86B1A12B-D407-4BB2-B008-1C564F9363E8

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 699 573 798 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 39 067 005 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Les immobilisations incorporelles représentent pour l'essentiel des fonds de commerce acquis.

Une dépréciation sur les fonds de commerce est constatée lorsque la valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs est inférieure à la valeur nette comptable.

Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

- Logiciels et licences : 1 à 5 ans

Les frais de développement sont comptabilisés en charges. Ils s'élèvent à 19 680 876 euros pour l'exercice 2021 (contre 22 371 013 euros pour l'exercice 2020).

Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Les éléments d'actif, nets de la valeur résiduelle, font l'objet de plans d'amortissement déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus, à compter de la date de mise en service de l'actif. Les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice.

DocuSign Envelope ID: 86B1A12B-D407-4BB2-B008-1C564F9363E8

Les méthodes comptables et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillages industriels : 1 à 10 ans (linéaire),
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans (linéaire),
- Mobilier : 10 ans (linéaire),
- Coût de lancement et de moyens de production capitalisés (NRE) : 2 ans (linéaire).

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Une provision sur les comptes courants et prêts est constituée en cas de situation nette négative.

Par ailleurs, une provision pour risque est constituée pour l'excédent de situation nette négative résiduelle.

Les titres des sociétés contrôlées et des participations faisant partie d'une stratégie durable sont valorisés titre par titre, à leur valeur d'utilité ; cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, de l'actif net réévalué ou de la valeur recouvrable.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

Une dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation attendue des stocks est inférieure à leur valeur nette comptable à la clôture. Cette analyse est menée, référence par référence, sur la base des prévisions de ventes à 6 mois et des quantités en stocks à la clôture d'une part, et en fonction de l'obsolescence technique des produits, d'autre part.

Le paramétrage du système d'information ne permet pas de distinguer précisément les comptes d'achats des charges de variations de stocks. A chaque clôture annuelle, un reclassement est donc effectué de manière à refléter la réalité des opérations, venant diminuer ou augmenter les comptes de variations de stocks et augmenter ou diminuer les comptes d'achats.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La comptabilisation d'une provision pour dépréciation de créance client intervient selon une méthode statistique basée sur l'antériorité des créances, à savoir :

- Les créances commerciales échues depuis plus de 180 jours font l'objet d'une provision à hauteur de 50% de leur montant,

- Les créances commerciales échues depuis plus de 360 jours font l'objet d'une provision à hauteur de 100% de leur montant.

En avril 2021, la société Technicolor Delivery Technologies SAS a mis en place un contrat d'affacturage déconsolidant dont l'engagement maximal s'élève à 40 000 000 euros. A la date de clôture de l'exercice, le solde de la balance clients cédée s'élève à 37 316 847 euros.

Opérations en devises

Les actifs ou passifs en devises sont actualisés à la date de clôture des comptes en fonction du cours des devises communiqué par le groupe à cette date. Les différences résultant de cette actualisation sont inscrites au bilan en écart de conversion.

Les pertes de changes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

DocuSign Envelope ID: 86B1A12B-D407-4BB2-B008-1C564F9363E8

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les soldes débiteurs ou créditeurs font l'objet d'une centralisation de trésorerie "*Cash pooling*" mise en place par une convention au sein du groupe.

La société Technicolor SA est la société coordinatrice.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC 2014-03, toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisé à la clôture de l'exercice a été évalué par la direction et reflète l'estimation du dénouement le plus probable de chaque élément.

Provisions pour indemnités de départ en retraite

La société applique la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Le coût des indemnités de départ en retraite des salariés de Technicolor est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. La méthode retenue pour l'évaluation des droits à indemnité prend en compte les évolutions futures des salaires. Les indemnités de départ sont prises en compte lorsque les droits sont acquis et que leur paiement devient probable.

Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

Les hypothèses retenues pour les calculs actuariels sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,85%,
- taux de progression des salaires (y compris inflation) : 3,20%,
- taux de turnover : table interne validée par les actuaires,
- méthode utilisée : unités de crédit projetées,
- table de mortalité : INSEE 14-16.

Les écarts actuariels et les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Provisions pour restructuration

La société comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'elle a une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la société matérialisée avant la date de clôture par :

- l'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant l'activité et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan et,
- l'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.

La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.

Provisions pour risques filiales

Les provisions pour risques filiales sont constituées, lorsque la situation nette d'une filiale devient négative, en complément de la provision sur titres déjà constituée.

Autres provisions

La société comptabilise ses engagements en matière de médailles du travail en conformité avec l'Avis n° 2004-05 du CNC. Les provisions constituées sont comptabilisées distinctement des provisions pour indemnités de départ à la retraite et les écarts actuariels pris en résultat immédiatement.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	128 175 932			128 175 932
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 515 630	6 997 754	4 409 520	27 103 863
Immobilisations incorporelles	**152 691 562**	**6 997 754**	**4 409 520**	**155 279 796**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 897 591	13 562 239	12 785 247	31 674 583
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 630			19 630
- Emballages récupérables et divers	19 578			19 578
- Immobilisations corporelles en cours	3 961 546	10 290 299	10 667 282	3 584 563
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**34 898 345**	**23 852 538**	**23 452 529**	**35 298 354**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	82 401 486	316 000		82 717 486
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 496 732	4 063 104	830 107	10 729 729
Immobilisations financières	**89 898 219**	**4 379 104**	**830 107**	**93 447 215**
ACTIF IMMOBILISE	**277 488 126**	**35 229 395**	**28 692 156**	**284 025 365**

Le détail des participations est fourni dans la note "Titres de participation".

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 588 293	2 980 051		15 568 343
Immobilisations incorporelles	**12 588 293**	**2 980 051**		**15 568 343**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 305 813	6 760 184	12 785 247	18 280 750
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 900	730		19 630
- Emballages récupérables et divers	13 638	3 567		17 205
Immobilisations corporelles	**24 338 351**	**6 764 480**	**12 785 247**	**18 317 584**
ACTIF IMMOBILISE	**36 926 644**	**9 744 531**	**12 785 247**	**33 885 928**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 296 466 679 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 729 729	10 699 095	30 633
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	218 976 260	218 976 260	
Autres	38 442 959	38 442 959	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	28 317 731	4 160 538	24 157 194
Total	**296 466 679**	**272 278 852**	**24 187 827**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances de l'actif immobilisé correspondent à :
- des dépôts et cautionnements pour 30 634 euros,
- des fonds de garantie liés au contrat d'affacturage pour 1 166 624 euros,
- des garanties fournisseurs pour 9 167 913 euros,
- des garanties liées à la TVA italienne pour 364 558 euros.

Les autres créances de l'actif circulant comprennent :
- des avoirs fournisseurs à recevoir pour 13 152 007 euros,
- des fournisseurs débiteurs pour 256 889 euros,
- des avances au personnel pour 15 925 euros,
- des créances de TVA pour 5 793 875 euros,
- le compte courant d'intégration fiscale avec Technicolor SA pour 742 705 euros,
- le compte courant de TVA Groupe avec Technicolor SA pour 1 979 263 euros,
- le compte courant Factor pour 15 421 606 euros,
- des autres créances pour 1 080 689 euros.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	4 898 608
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	13 152 007
Total	**18 050 615**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	4 116 895	75 098	1 367 879	2 824 114
Stocks	597 990	631 163	424 058	805 095
Créances et Valeurs mobilières	1 414 047	295 393	574 693	1 134 747
Total	**6 128 931**	**1 001 654**	**2 366 629**	**4 763 956**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		926 556	998 750	
Financières		75 098	1 367 879	
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 274 500 000,00 euros décomposé en 18 300 000 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	18 300 000	15,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	18 300 000	15,00

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	274 500 000				274 500 000
Primes d'émission	11 571 366				11 571 366
Réserve légale	1 299 170				1 299 170
Report à Nouveau	-45 359 678	-44 233 561			-89 593 239
Résultat de l'exercice	-44 233 561	44 233 561		39 067 005	-39 067 005
Total Capitaux Propres	**197 777 297**			**39 067 005**	**158 710 292**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		18 230 000			18 230 000
Garanties données aux clients	6 597 157	4 282 904	69 668	6 574 663	4 235 730
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	5 230 379	3 119 074		5 230 379	3 119 074
Pensions et obligations similaires	1 762 411	127 442	70 900	93 281	1 725 672
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	50 979 533	576 466	24 810 539	1 544 229	25 201 231
Total	**64 569 480**	**26 335 885**	**24 951 107**	**13 442 552**	**52 511 707**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		22 845 309	303 394	7 098 567	
Financières		3 119 074	24 032 005	5 230 379	
Exceptionnelles		371 502	615 709	1 113 605	

Les autres provisions pour risques comprennent notamment :
- les provisions pour risques filiales pour 24 717 156 euros,
- les provisions pour restructuration pour 19 458 euros,
- les autres provisions pour 464 617 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 466 304 584 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	354 473 004	354 473 004		
Dettes fiscales et sociales	13 245 323	13 245 323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	474 492	474 492		
Autres dettes (**)	93 903 985	93 903 985		
Produits constatés d'avance	4 207 779	4 207 779		
Total	**466 304 584**	**466 304 584**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Le tableau ci-dessus n'intègre pas les "Avances et acomptes sur commandes".

Le poste "Autres dettes" comprend :
- les avoirs à établir aux clients pour 1 487 848 euros,
- les clients créditeurs pour 1 549 euros,
- le compte courant de trésorerie avec Technicolor SA pour 92 244 563 euros,
- les autres dettes pour 170 025 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	38 466 011
Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues	474 492
Clients - Avoirs à établir	1 487 848
Personnel - Charges à payer (congés payés, primes et charges sociales)	3 707 503
Etat - Charges à payer	13 074
Divers - Charges à payer	4 789
Total	**44 153 718**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avances	28 317 731		
Total	**28 317 731**		

Les charges constatées d'avance sont principalement liées à la licence cédée par TL SAS à TDT SAS pour l'usage des brevets cédés à InterDigital dans le cadre de la cession de l'activité Licence de brevets (28 m€).

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	4 207 778		
Total	**4 207 778**		

DocuSign Envelope ID: 86B1A12B-D407-4BB2-B008-1C564F9363E8

Titres de participation

TITRES DE PARTICIPATION

Dénomination	% de détention	Valeur brute 01/01/2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute 31/12/2021
Connected Home Hong Kong Ltd	100,00%	81 367			81 367
Technicolor Pioneer Japan K.K.	100,00%	1 253 807			1 253 807
Technicolor Israel	100,00%		316 000		316 000
Technicolor Hong Kong Limited	100,00%	147 566			147 566
Beijing Technology Management	100,00%	1 154 674			1 154 674
Technicolor Connected Home Rennes	99,90%	24 975			24 975
Technicolor Connected Home Germany	100,00%	25 000			25 000
Technicolor Connected Home Italy	100,00%	25 000			25 000
Technicolor Connected Home Spain	100,00%	25 000			25 000
Technicolor Connected Home UK	100,00%	25 000			25 000
Technicolor Connected India Private Ltd	100,00%	238 582			238 582
Technicolor Korea Yuhan Hoesa	100,00%	10 769 921			10 769 921
Technicolor Connected Home Mexico SA de CV	100,00%	16 345 920			16 345 920
Technicolor Asia Ltd	100,00%	633 922			633 922
Technicolor Chile SA	99,90%	8			8
Technicolor Delivery Technologies Canada Inc.	100,00%	42 900 000			42 900 000
Technicolor Delivery Technologies Belgium	100,00%	6 819 276			6 819 276
Thomson sales Scandinavia	100,00%	1 526 467			1 526 467
Broadpeak	10,91%	405 000			405 000
TITRES DE PARTICIPATION		**82 401 486**	**316 000**	**0**	**82 717 486**

DEPRECIATIONS DES TITRES DE PARTICIPATION

Dénomination		01/01/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Connected Home Hong Kong Ltd	100,00%	0			0
Technicolor Pioneer Japan K.K.	100,00%	1 253 806			1 253 806
Technicolor Israel	100,00%	0			0
Technicolor Hong Kong Limited	100,00%	22 671		22 671	0
Beijing Technology Management	100,00%	0			0
Technicolor Connected Home Rennes	99,90%	24 975			24 975
Technicolor Connected Home Germany	100,00%	0			0
Technicolor Connected Home Italy	100,00%	25 000		25 000	0
Technicolor Connected Home Spain	100,00%	0			0
Technicolor Connected Home UK	100,00%	0			0
Technicolor Connected India Private Ltd	100,00%	0			0
Technicolor Korea Yuhan Hoesa	100,00%	0			0
Technicolor Connected Home Mexico SA de CV	100,00%	0			0
Technicolor Asia Ltd	100,00%	0			0
Technicolor Chile SA	99,90%	0			0
Technicolor Delivery Technologies Canada Inc.	100,00%	0			0
Technicolor Delivery Technologies Belgium	100,00%	1 320 207		1 320 207	0
Thomson sales Scandinavia	100,00%	1 152 322	75 098		1 227 420
Broadpeak	10,91%	317 913			317 913
DEPRECIATIONS DES TITRES DE PARTICIPATION		**4 116 896**	**75 098**	**1 367 879**	**2 824 115**

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 235 913
Produits exceptionnels sur opérations en capital		64 450 821
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 729 314	5 754 274
Total des produits exceptionnels	**1 729 314**	**71 441 008**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 860 080	16 787 134
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 367	40 635 720
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	371 502	2 143 185
Total des charges exceptionnelles	**13 232 950**	**59 566 039**
Résultat exceptionnel	**-11 503 636**	**11 874 970**

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2021 est constitué essentiellement des coûts de restructuration pour 12 859 k euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-28 273 707	-710 338	-27 563 369
+ Résultat exceptionnel	-11 503 636		-11 503 636
- Participations des salariés			
Résultat comptable	**-39 777 343**	**-710 338**	**-39 067 005**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

DocuSign Envelope ID: 86B1A12B-D407-4BB2-B008-1C564F9363E8

Ventilation du chiffre d'affaires

Les montants ci-dessous sont exprimés en K euros.

Répartition par nature	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Chiffre d'affaires Total 31/12/2021	Chiffre d'affaires Total 31/12/2020
Biens	23 742	506 613	530 355	557 235
Services	18 638	11 522	30 160	49 805
TOTAL	**42 380**	**518 135**	**560 515**	**607 040**

Répartition par produits	Chiffre d'affaires 31/12/2021	Chiffre d'affaires 31/12/2020
GATEWAY, CABLE GATEWAY	264 812	253 089
SATELLITE, CABLE STB, IPTV, STB, OTT STB	275 988	313 875
REFACTURATION R&D	19 378	34 848
AUTRES	337	5 229
TOTAL	**560 515**	**607 040**

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société Technicolor SA est la tête de groupe.

L'option pour le régime d'intégration fiscale a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2004.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la société comme en l'absence d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur le résultat fiscal propre de la société.

Le résultat fiscal de la société étant déficitaire, aucun impôt n'a été constaté.

Le montant de l'impôt comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 710 338 euros (produit) et se compose :
- du Crédit Impôt Recherche 2021 provenant de l'entité TCHR SNC pour 700 000 euros (produit) dans laquelle TDT est associée à 99.90 %,
- d'un ajustement du Crédit Impôt Recherche 2020 de TCHR SNC pour 12 025 euros (produit),
- des retenues à la source 2020 non utilisées pour 1 687 euros (charge).

Identité de la société consolidante

Les comptes annuels de la société sont consolidés suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes de la société TECHNICOLOR SA (333 773 174 RCS Paris), sise :

8-10 rue du Renard
75004 Paris
France

Les copies des états financiers consolidés sont disponibles au siège social de TECHNICOLOR SA dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

DocuSign Envelope ID: 86B1A12B-D407-4BB2-B008-1C564F9363E8

Effectif moyen

L'effectif moyen en 2021 est de 53 personnes, réparties de la manière suivante :

Tableau des effectifs	Personnel salarié
Cadres	52
Agents de maîtrise et techniciens	0
Employés	1
Ouvriers	0
Stagiaires	0
TOTAL	**53**

Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

Les engagements donnés représentent 9 381 k euros au titre de garanties de performance.

Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Technicolor SA accorde aux filiales du Groupe des garanties de change, en vertu desquelles elle s'engage à couvrir leurs expositions commerciales en devises, à un cours de change valable sur une période contractuelle. Les engagements les plus significatifs au bénéfice de la société sont présentés ci-après :

Filiale	Devise à livrer	Devise à recevoir	Engagement de livrer (1)	Engagement de recevoir (1)	Echéance
Technicolor Delivery Technologies SAS	EUR	USD	96,6	114,0	2022
	GBP	USD	37,5	50,1	2022

(1) Exprimé en millions dans la devise concernée. Les devises à livrer ou recevoir s'entendent comme « à livrer par la trésorerie groupe » et « à recevoir par la filiale ».

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à donner une information sur les rémunérations individuelles.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les informations concernant les honoraires des commissaires aux comptes sont mentionnées dans l'annexe des comptes consolidés de la société Technicolor SA, société mère tête de groupe.

Circonstances empêchant la comparabilité des comptes

Néant.

DocuSign Envelope ID: 86B1A12B-D407-4BB2-B008-1C564F9363E8

Evènements postérieurs à la clôture

Conjoncture économique, géopolitique et sociale :

- **Identification des risques :**

 Récemment et postérieurement à la clôture de l'exercice, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et les sanctions internationales prononcées par la suite à l'encontre de la Russie ont été identifiées comme des événements dont l'impact géopolitique et les conséquences sur l'économie mondiale pourraient s'avérer très importantes. Par conséquent, la perturbation de l'accès mondial aux minéraux et aux ressources naturelles ukrainiennes utilisées dans la production mondiale, ainsi que la nécessité de modifier les itinéraires de transport pour contourner les territoires russe, bélarussien et ukrainien, constituent des contraintes supplémentaires sur les opérations logistiques et la chaîne d'approvisionnement.

- **Surveillance et gestion des risques :**

 Concernant le conflit Russo Ukrainien et dans le cas spécifique de Technicolor, aucun impact potentiel significatif n'a été à ce stade identifié, le Groupe n'ayant pas – ou quasiment pas – de relations commerciales avec l'un ou l'autre de ces pays et n'y détenant aucun actif. Par ailleurs, toute relation commerciale nouvelle qui pourrait être nouée ainsi que les flux financiers et matériels en provenance ou à destination de ces pays ainsi que de la Biélorussie font l'objet d'une surveillance renforcée dans l'ensemble des divisions opérationnelles et sont conformes au train de sanctions internationales à l'encontre de la Russie. Concernant particulièrement les activités de Maison Connectée, le transport de produits vers l'Europe depuis l'Asie, qui impliquait un transit par la Russie, est temporairement suspendu et en cours d'étude, tandis que des échanges réguliers avec les principaux fournisseurs sont en cours afin d'évaluer l'impact sur la chaîne d'approvisionnement.

- **Risques opérationnels – Maison Connectée – Dépendance vis-à-vis des fournisseurs et des principaux composants :**

 Récemment et postérieurement à la clôture de l'exercice, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, a porté des problématiques complémentaires sur le marché des semi-conducteurs. L'Ukraine et la Russie sont de grands exportateurs de minéraux et de gaz noble pour la fabrication de puces à semi-conducteurs, ainsi que d'autres matières premières utilisées pour les câbles, réseaux, terminaux, batteries et boîtiers en plastique dépendant de produits pétrochimiques qui subissent une hausse des prix. Bien qu'il semble que les fabricants asiatiques de puces soient actuellement suffisamment approvisionnés, si la guerre se poursuit, elle pourrait limiter l'accès aux ressources naturelles nécessaires à la fabrication des puces, ce qui exercerait une pression à la hausse sur les prix en raison des contraintes d'approvisionnement.

 Maison Connectée est en communication régulière avec ses principaux fournisseurs à l'effet d'évaluer l'impact de la guerre en Ukraine sur ses activités. Actuellement, les fournisseurs de puces et d'autres composants qui dépendent de matières premières (pouvant être impactées par la guerre en Ukraine) semblent disposer de stocks suffisants pour satisfaire la demande. Afin d'assurer la continuité des activités, les fournisseurs activent des sources secondaires d'intrants pour garantir les besoins futurs. Maison Connectée collabore activement avec les fournisseurs afin de sécuriser les prix et évaluer le potentiel d'approvisionnement en matières premières pour atténuer les futures augmentations de prix. En outre, Maison Connectée surveille l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les produits pétrochimiques et travaille avec les fournisseurs pour assurer la continuité de l'approvisionnement.

DocuSigned Envelope ID: A4E4AF...

Plaquette annuelle

SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

Exercice clos le 31/12/2021

DocuSigned by:
François Allain
52C30CFFC2494D2...

SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES
au capital de 25 000 €
975 avenue des Champs Blancs
35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX

Exercice clos le 31/12/2021

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

SOMMAIRE

1. Comptes annuels

Bilan actif 4
Bilan passif 5
Compte de résultat 6
Compte de résultat (suite) 7
Annexe 8

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 000		1 000	1 000
Autres immobilisations incorporelles	3 779 134	2 665 457	1 113 676	872 370
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 496 802	11 602 272	894 529	1 083 273
Autres immobilisations corporelles	298 011	191 795	106 216	74 694
Immobilisations corporelles en cours	11 691		11 691	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 263		17 263	11 200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**16 603 900**	**14 459 524**	**2 144 375**	**2 042 536**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**37 056**		**37 056**	**6 114**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	4 660 458	1 750	4 658 708	3 762 649
Autres créances	10 635 642		10 635 642	14 237 778
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)	417 739		417 739	615 856
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**15 750 895**	**1 750**	**15 749 145**	**18 622 396**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				113
TOTAL GENERAL	**32 354 795**	**14 461 274**	**17 893 520**	**20 665 045**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			*16 063*	*1 200*
(3) Dont à plus d'un an (brut)			*30 612*	*204 545*

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 000	25 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-17 510 682	-3 473 834
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**10 331 414**	**-14 036 848**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-7 154 268**	**-17 485 682**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		113
Provisions pour charges	11 856 685	22 191 237
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**11 856 685**	**22 191 350**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	741 868	392 631
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 859 251	3 395 302
Dettes fiscales et sociales	9 478 301	11 724 109
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	111 683	153 324
Autres dettes		292 654
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**13 191 103**	**15 958 020**
Ecarts de conversion passif		1 357
TOTAL GENERAL	**17 893 520**	**20 665 045**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	13 191 103	15 958 020
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	30 452 589		30 452 589	37 206 493
Chiffre d'affaires net	**30 452 589**		**30 452 589**	**37 206 493**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 171 659	1 319 892
Autres produits			153 890	84 674
Total produits d'exploitation (I)			**41 778 138**	**38 611 058**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			8 811 379	10 771 689
Impôts, taxes et versements assimilés			831 719	968 694
Salaires et traitements			22 940 505	17 606 848
Charges sociales			8 664 150	9 071 702
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			562 989	445 005
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 750
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			438 783	526 632
Autres charges			2 975	37 207
Total charges d'exploitation (II)			**42 252 500**	**39 429 528**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-474 362**	**-818 470**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			735 889	429 748
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			113	
Différences positives de change			2 384	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**738 386**	**429 748**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				113
Intérêts et charges assimilées (4)				3 239
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				**3 351**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**738 386**	**426 397**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**264 024**	**-392 073**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	10 465 714	825 949
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	10 457 007	4 259 740
Total produits exceptionnels (VII)	**20 922 721**	**5 085 689**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	10 457 007	815 260
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	398 324	17 915 203
Total charges exceptionnelles (VIII)	**10 855 331**	**18 730 463**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**10 067 390**	**-13 644 775**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**63 439 244**	**44 126 495**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**53 107 831**	**58 163 343**
BENEFICE OU PERTE	**10 331 414**	**-14 036 848**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*735 751*	*429 724*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		*3 447*

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

Faits caractéristiques

Impacts de la crise sanitaire Covid-19 sur les comptes de la société :

En 2021, le Covid-19 a affecté les possibilités d'immigration et les voyages, tout en créant des problèmes logistiques et une pénurie de certains composants. Le Groupe gère ces problèmes de manière pro-active afin de compenser les impacts négatifs potentiels liés au Covid-19 et de lui permettre de répondre à la demande croissante de ses activités.

Chez Maison Connectée :

- Maison Connectée est restée opérationnelle grâce à l'adoption rapide d'un modèle de travail à distance. Ce dernier a permis de déplacer avec succès tous les employés non-ingénieurs hors du site afin de garantir la sécurité et l'ouverture des principales installations d'ingénierie.
- En 2021 et 2022, Maison Connectée a été impactée à la fois par l'effet direct du Covid (usines & sites de R&D réduisant ponctuellement la productivité) et par ses effets secondaires : perturbations massives des marchés d'approvisionnement, impactant toutes les catégories. Les circuits intégrés & la logistique sont de loin les plus touchés. Les perturbations sur l'approvisionnement et la logistique devraient durer en 2022.

Restructuration :

Au cours de l'exercice 2021, le plan de restructuration initié en 2020 (visant à poursuivre la transformation des activités R&D sur le site de Rennes en cohérence avec les évolutions déjà initiées au niveau de la Division, afin de sauvegarder la compétitivité de ses activités dans le Monde et en France) a été poursuivi par la société Technicolor Connected Home Rennes SNC.

A ce titre, à la clôture de l'exercice, la provision pour restructuration s'élève à 6 642 993 euros. Les frais de restructuration engagés sur l'exercice 2021 s'élèvent à 10 457 007 euros et ont fait l'objet d'une refacturation à la société Technicolor Delivery Technologies SAS.

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

Désignation de la société : SNC TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 17 893 520 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 10 331 414 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, l'actionnaire majoritaire la société TDT s'est engagé à fournir à la société au moins pour les 12 prochains mois le soutien financier nécessaire au maintien de son activité et lui permettant de faire face à ses engagements.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

- Logiciels : 3 ans (linéaire).

Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner.

Les éléments d'actif, nets de la valeur résiduelle, font l'objet de plans d'amortissement déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus, à compter de la date de mise en service de l'actif. Les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice.

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

Les méthodes comptables et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques : 2 à 10 ans (linéaire),
- Installations générales : 2 à 6 ans (linéaire),
- Matériel de bureau : 5 à 6 ans (linéaire).

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent de dépôts de garantie.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La comptabilisation d'une provision pour dépréciation de créance client intervient selon une méthode statistique basée sur l'antériorité des créances, à savoir :

- Les créances commerciales échues depuis plus de 180 jours font l'objet d'une provision à hauteur de 50% de leur montant,

- Les créances commerciales échues depuis plus de 360 jours font l'objet d'une provision à hauteur de 100% de leur montant.

Opérations en devises

Les actifs ou passifs en devises sont actualisés à la date de clôture des comptes en fonction du cours des devises communiqué par le groupe à cette date. Les différences résultant de cette actualisation sont inscrites au bilan en écart de conversion.

Les pertes de changes latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les soldes débiteurs ou créditeurs font l'objet d'une centralisation de trésorerie "*Cash pooling*" mise en place par une convention au sein du groupe.

La société Technicolor SA est la société coordinatrice.

Subventions

Les produits liés aux subventions font l'objet d'un étalement en compte de résultat au fur et à mesure de l'engagement des frais de "R&D" auxquels la subvention est rattachée.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC 2014-03, toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisé à la clôture de l'exercice a été évalué par la direction et reflète l'estimation du dénouement le plus probable de chaque élément.

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

Provisions pour indemnités de départ en retraite

La société applique la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Le coût des indemnités de départ en retraite des salariés de Technicolor est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. La méthode retenue pour l'évaluation des droits à indemnité prend en compte les évolutions futures des salaires. Les indemnités de départ sont prises en compte lorsque les droits sont acquis et que leur paiement devient probable.

Ces indemnités sont évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

Les hypothèses retenues pour les calculs actuariels sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,85%,
- taux de progression des salaires : 3,20%,
- taux de turnover : table interne validée par les actuaires,
- méthode utilisée : unités de crédit projetées,
- table de mortalité : INSEE 14-16.

Les écarts actuariels et les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Provisions pour restructuration

La société comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'elle a une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la société matérialisée avant la date de clôture par :

- l'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant l'activité et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan et,
- l'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.

La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.

Autres provisions

La société comptabilise ses engagements en matière de médailles du travail en conformité avec l'Avis n° 2004-05 du CNC. Les provisions constituées sont comptabilisées distinctement des provisions pour indemnités de départ à la retraite et les écarts actuariels pris en résultat immédiatement.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 000			1 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 289 408	1 154 343	664 618	3 779 134
Immobilisations incorporelles	**3 290 408**	**1 154 343**	**664 618**	**3 780 134**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 394 093	102 708		12 496 802
- Installations générales, agencements aménagements divers	76 326			76 326
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	167 044	54 640		221 685
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		169 040	157 349	11 691
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**12 637 464**	**326 388**	**157 349**	**12 806 503**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 200	6 063		17 263
Immobilisations financières	**11 200**	**6 063**		**17 263**
ACTIF IMMOBILISE	**15 939 072**	**1 486 794**	**821 966**	**16 603 900**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 417 038	248 419		2 665 457
Immobilisations incorporelles	**2 417 038**	**248 419**		**2 665 457**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 310 821	291 452		11 602 272
- Installations générales, agencements aménagements divers	61 341	3 134		64 475
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	107 336	19 984		127 319
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**11 479 498**	**314 569**		**11 794 067**
ACTIF IMMOBILISE	**13 896 536**	**562 989**		**14 459 524**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 731 102 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 263	16 063	1 200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 660 458	4 660 458	
Autres	10 635 642	10 635 642	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	417 739	387 127	30 612
Total	**15 731 102**	**15 699 291**	**31 812**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances de l'actif circulant correspondent :
- au compte courant avec Technicolor SA pour 10 153 711 euros,
- aux subventions à recevoir pour 202 000 euros,
- aux créances sociales pour 99 062 euros,
- aux créances fiscales pour 61 206 euros,
- aux créances de TVA pour 119 663 euros.

Produits à recevoir

	Amount
Clients - Factures à établir	591 829
Total	**591 829**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 25 000,00 Euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	25,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	25,00

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	25 000				25 000
Report à Nouveau	-3 473 834	-14 036 848			-17 510 682
Résultat de l'exercice	-14 036 848	14 036 848	10 331 414		10 331 414
Total Capitaux Propres	**-17 485 682**		**10 331 414**		**-7 154 268**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	113			113	
Pensions et obligations similaires	5 091 237	837 107	285 860	428 792	5 213 692
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	17 100 000		10 457 007		6 642 993
Total	**22 191 350**	**837 107**	**10 742 867**	**428 905**	**11 856 685**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		438 783	285 860	428 792	
Financières				113	
Exceptionnelles		398 324	10 457 007		

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à la provision pour restructuration.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 191 103 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 859 251	2 859 251		
Dettes fiscales et sociales	9 478 301	9 478 301		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	111 683	111 683		
Autres dettes (**)	741 868	741 868		
Produits constatés d'avance				
Total	**13 191 103**	**13 191 103**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les autres dettes correspondent au compte courant de TVA Groupe avec la société Technicolor SA.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 357 337
Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues	52 668
Personnel - Charges à payer	7 111 066
Total	**8 521 071**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - Loyer	187 148		
CCA - Maintenance	197 699		
CCA - Autres	32 891		
Total	**417 738**		

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Frais de restructuration	10 457 007	
Dotations complémentaires IDR	398 324	
Reprises provisions pour restructuration		10 457 007
Refacturation de frais de restructuration		10 457 007
Transfer de salarié intragroupe		8 707
TOTAL	**10 855 331**	**20 922 721**

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se ventile de la façon suivante :

Répartition par nature	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Chiffre d'affaires TOTAL 31/12/2021	Chiffre d'affaires TOTAL 31/12/2020
Biens				
Services	30 452 589		30 452 589	37 206 493
TOTAL	**30 452 589**		**30 452 589**	**37 206 493**

Répartition par pays	Chiffre d'affaires 31/12/2021	Chiffre d'affaires 31/12/2020
France	30 452 589	37 206 493
TOTAL	**30 452 589**	**37 206 493**

Identité de la société consolidante

Les comptes annuels de la société sont consolidés suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes de la société TECHNICOLOR SA (333 773 174 RCS Paris), sise :

8-10 rue du Renard

75004 Paris

France

Les copies des états financiers consolidés sont disponibles au siège social de TECHNICOLOR SA dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

Effectif moyen

L'effectif moyen en 2021 est de 209 personnes, reparties de la manière suivante :

Tableau des effectifs	Personnel salarié
Cadres	195
Agents de maitrise et techniciens	10
Employés	3
Stagiaires	1
TOTAL	**209**

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

Engagements donnés et reçus

Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Technicolor SA accorde aux filiales du Groupe des garanties de change, en vertu desquelles elle s'engage à couvrir leurs expositions commerciales en devises, à un cours de change valable sur une période contractuelle. Les engagements les plus significatifs au bénéfice de la société sont présentés ci-après :

Filiale	Devise à livrer	Devise à recevoir	Engagement de livrer (1)	Engagement de recevoir (1)	Echéance
Technicolor Connected Home Rennes SNC	EUR	USD	0,9	1,1	2022

(1) Exprimé en millions dans la devise concernée. Les devises à livrer ou recevoir s'entendent comme « à livrer par la trésorerie groupe » et « à recevoir par la filiale ».

Honoraires des commissaires aux comptes

Les informations concernant les honoraires des commissaires aux comptes sont mentionnées dans l'annexe des comptes consolidés de la société Technicolor SA, société mère tête de groupe.

Circonstances empêchant la comparabilité des comptes

Néant.

Evènements postérieurs à la clôture

Conjoncture économique, géopolitique et sociale :

- **Identification des risques :**

 Récemment et postérieurement à la clôture de l'exercice, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et les sanctions internationales prononcées par la suite à l'encontre de la Russie ont été identifiées comme des événements dont l'impact géopolitique et les conséquences sur l'économie mondiale pourraient s'avérer très importantes. Par conséquent, la perturbation de l'accès mondial aux minéraux et aux ressources naturelles ukrainiennes utilisées dans la production mondiale, ainsi que la nécessité de modifier les itinéraires de transport pour contourner les territoires russe, bélarussien et ukrainien, constituent des contraintes supplémentaires sur les opérations logistiques et la chaîne d'approvisionnement.

- **Surveillance et gestion des risques :**

 Concernant le conflit Russo Ukrainien et dans le cas spécifique de Technicolor, aucun impact potentiel significatif n'a été à ce stade identifié, le Groupe n'ayant pas – ou quasiment pas – de relations commerciales avec l'un ou l'autre de ces pays et n'y détenant aucun actif. Par ailleurs, toute relation commerciale nouvelle qui pourrait être nouée ainsi que les flux financiers et matériels en provenance ou à destination de ces pays ainsi que de la Biélorussie font l'objet d'une surveillance renforcée dans l'ensemble des divisions opérationnelles et sont conformes au train de sanctions internationales à l'encontre de la Russie. Concernant particulièrement les activités de Maison Connectée, le transport de produits vers l'Europe depuis l'Asie, qui impliquait un transit par la Russie, est temporairement suspendu et en cours d'étude, tandis que des échanges réguliers avec les principaux fournisseurs sont en cours afin d'évaluer l'impact sur la chaîne d'approvisionnement.

- **Risques opérationnels – Maison Connectée – Dépendance vis-à-vis des fournisseurs et des principaux composants :**

 Récemment et postérieurement à la clôture de l'exercice, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, a porté des problématiques complémentaires sur le marché des semi-conducteurs. L'Ukraine et la Russie sont de grands exportateurs de minéraux et de gaz noble pour la fabrication de puces à semi-conducteurs, ainsi que d'autres matières premières utilisées pour les câbles, réseaux, terminaux, batteries et boîtiers en plastique dépendant de produits pétrochimiques qui subissent une hausse des prix. Bien qu'il semble que les fabricants asiatiques de puces soient actuellement suffisamment approvisionnés, si la guerre se poursuit, elle

DocuSign Envelope ID: A44E4A1F-35A5-4158-8144-5272A6DBFB76

pourrait limiter l'accès aux ressources naturelles nécessaires à la fabrication des puces, ce qui exercerait une pression à la hausse sur les prix en raison des contraintes d'approvisionnement.

Maison Connectée est en communication régulière avec ses principaux fournisseurs à l'effet d'évaluer l'impact de la guerre en Ukraine sur ses activités. Actuellement, les fournisseurs de puces et d'autres composants qui dépendent de matières premières (pouvant être impactées par la guerre en Ukraine) semblent disposer de stocks suffisants pour satisfaire la demande. Afin d'assurer la continuité des activités, les fournisseurs activent des sources secondaires d'intrants pour garantir les besoins futurs. Maison Connectée collabore activement avec les fournisseurs afin de sécuriser les prix et évaluer le potentiel d'approvisionnement en matières premières pour atténuer les futures augmentations de prix. En outre, Maison Connectée surveille l'impact de la hausse des prix du pétrole sur les produits pétrochimiques et travaille avec les fournisseurs pour assurer la continuité de l'approvisionnement.